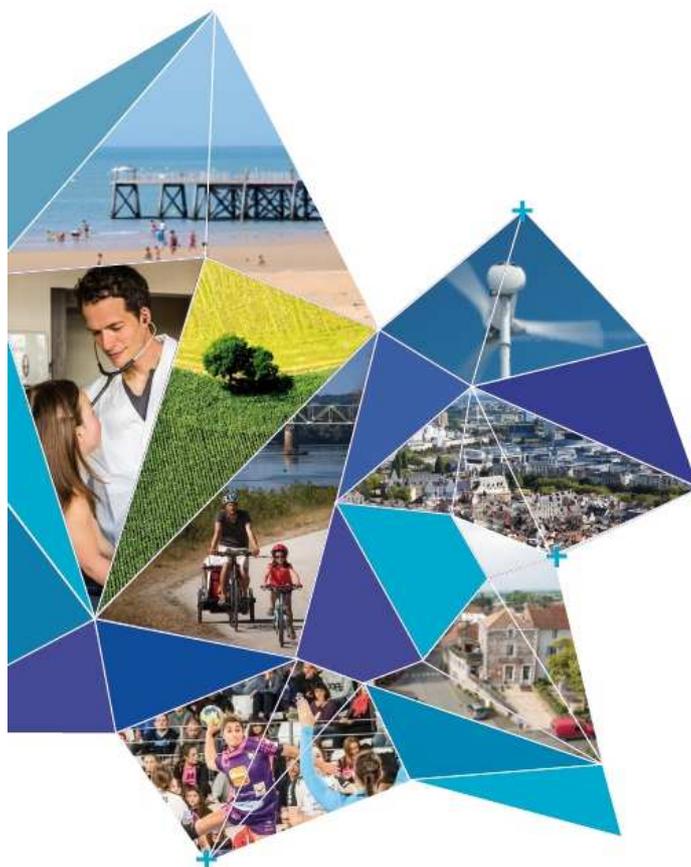


Le 27 février 2018

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de Communes de la Région de Blain 1 018 000 € pour accompagner les projets du territoire



1

- ① **Communiqué de presse** p.2-3
- ② **Focus projet : visite de la future place centrale du Gâvre** p.3
- ③ **Le territoire : la Communauté de Communes de la Région de Blain** p.4
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.5-6
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.6

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Pauline Limouzin : pauline.limouzin@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 28

Le 27 février 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région Pays de la Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain signent le Contrat Territoires Région

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires a signé le Contrat Territoires Région avec la Communauté de Communes (CC) de la Région de Blain doté de 1 018 000 €.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires Région 2020** signé avec la **CC de la Région de Blain**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 018 000 €**. A travers ce contrat, la CC de la Région de Blain souhaite engager des projets sur **6 priorités** :

- la revitalisation des bourgs centres (différents aménagements urbains en centres villes, centres-bourgs à Blain, Bouvron, le Gâvre)
- la préservation de l'attractivité du territoire (1^{ère} étape : élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal : 165 000 €)
- le rééquilibrage du ratio actifs-emplois (aménagements de parcs : 621 000 € en tout ; développement parcours résidentiel des entreprises : 500 000 €)
- la transition énergétique et écologique – pilier mobilité durable (liaisons douces, liaison Blain - Bouvron 307 000 € et Blain - le Gâvre 150 000 € ; étude sur la mise en place d'auto-partage véhicules électriques : 15 000 €)
- la transition énergétique et écologique – pilier production d'énergies renouvelables (mises aux normes des déchetteries intercommunales 850 000 € ; étude pour la mise en place d'une centrale biomasse 50 000 €)
- le confortement de l'offre de services, en cohérence avec les dynamiques démographiques et les nouvelles attentes des populations (gendarmerie à Blain, restaurants scolaires, complexe sportif et culturel à Blain pour 3 207 500 €)

Focus projet : visite de la future place centrale du Gâvre

La première phase du projet a débuté fin 2017 avec la démolition d'anciens bâtiments. Les travaux de création de la place démarreront, eux, à compter du printemps 2018.

Il s'agit de créer une place centrale où les gâvrais pourront se retrouver. La commune du Gâvre a connu un fort essor démographique avec 966 habitants en 1999 contre 1749 en 2016. L'idée est de créer un pôle structurant sur la commune, au sein duquel les personnes auront la possibilité de se retrouver, de s'arrêter, de discuter. Aujourd'hui, cet espace constitue un simple parking et les habitants ne prennent pas le temps de s'attarder car le lieu n'est pas propice à la conversation. Cette place sera entourée de la bibliothèque, la micro-crèche, la pharmacie, la Mairie ainsi que la salle du Conseil municipal et des mariages récemment transférée salle du Puits, en rez-de-chaussée pour des raisons d'accessibilité. Une partie de la place sera consacrée à du stationnement (parking avec marquage au sol) comme c'est le cas actuellement mais les contours seront redessinés. Ce parking sera composé de 23 places de stationnement dont 1 P.M.R. Le stationnement constitue une nécessité à cet endroit. Par ailleurs, il est prévu de créer un square arboré ainsi qu'un abri pour se réfugier en cas de pluies lors de manifestations locales. Des arbres seront plantés pour délimiter les différents espaces (parking, square, parvis de la bibliothèque, etc.) et pour rendre le lieu encore plus vivant. Des bancs seront installés pour la convivialité.

Le programme de travaux d'un montant total de 500 130 € HT est financé par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du CTR 2020 à hauteur de 44 523 €.



Image Cécile DUMONT pour LA VILLE EST BELLE

La Communauté de communes de la Région de Blain

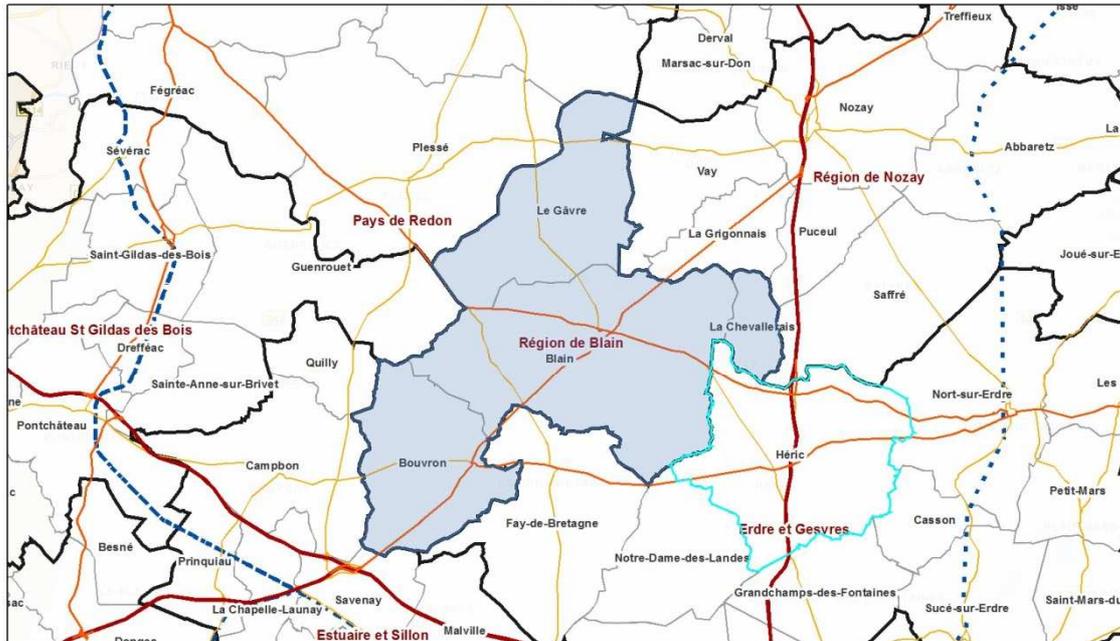
La Communauté : 4 communes

15 787 habitants

Président : Gérard Dréno



REGION DE BLAIN



23/02/2018 à 09:23:57

■ EPCI_Résultat du widget Requête
— Liaison principale
— Autres liaisons
— Type autoroutier
- - - Lignes ferroviaires TER
 Base EPCI2018
 Communes 2018
Etiqettes EPCI2018

1:288,895
 0 2.25 4.5 9 mi
 0 2.75 5.5 11 km

Région des Pays de la Loire
 Esri, HERE, Garmin, USGS |

En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

5

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- 68 Communautés de communes et d'agglomération,
- 2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- 1 Métropole : Nantes
- 1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- CTR 2020 pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- CDM pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et de Le Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens.**

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été abondé de 6 M€ supplémentaires pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, **423 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs** pour un budget de 16,13 M€ soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes de la Région de Blain, la commune du Gâvre a bénéficié du FRDC : 44 523 € pour la création d'un pôle structurant (équipements de proximité) autour de l'école de Blain.